



DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON
Canton de BOUSSIÈRES

MAIRIE DE PUGEY

6 Rue de la Maltournée
25720 PUGEY
Tél. 03.81.57.27.94
Fax. 03.81.57.50.93

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2014**

Convocation du : 05/07/2014

Ouverture de séance : 20 H 30

Clôture de séance : 22 H 45

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice : 14

Membres du Conseil municipal présents : 12

Etaient présents :

Mesdames : ALFONSI Sylvie-Anne, BLANCHARD Sandrine, CARREZ Sonia, MOISSON Céline, MAILLARD Albane

Messieurs : BRAILLARD Nicolas, ESTANAVE Samuel, FAVORY Yannick, GOURLAY Daniel, JOURDAN Michel,
LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien.

Etaient absents excusés :

BASSAND Christophe a donné procuration à MAILLARD Albane
BOUSSON Gaëtan.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

BRAILLARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Délibération tarif cantine scolaire 2014/2015
- Délibération remboursement caution appartement F2 ancienne école fille
- Délibération tarif affouage 2014 / 2015
- Délibération centre village
- Délibération autorisation signature convention Frap concernant les TAP
- Dossier agent fin de droit
- Questions diverses

1/ Info cantine scolaire 2014/2015

Un acte d'engagement a été signé entre la commune de Pugey et le restaurant le Champ Fleuri en date du 07 novembre 2013.

Le prix du repas pour la période 2013/2014 est de 4.70 € TTC

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de novembre 2013, ce mois est appelé « mois zéro ». Les prix sont révisés annuellement.

Pour la période 2014/2015, le prix du repas sera de 4.7106 euros TTC

2/ Délibération remboursement caution appartement F2 ancienne école fille

Suite au départ au de Mr METRA, un état des lieux a été réalisé 9 septembre 2014.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement total de la caution versée lors de la signature du bail soit un montant de 450 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le maire à rembourser la caution de 450€ à Mr METRA. Vote à l'unanimité

3/ Délibération tarif affouage 2014 / 2015

Prix de l'affouage 2014/2015 : 7 euros le stère et 4 € le stère pour le bois situé au fort de Pugey.

Prix de l'affouage 2012/2013 pour le bois situé au fort de Pugey uniquement : 4 € le stère

Historique : 7 euros 2012/2013, 7 euros 2011/2012 et 6 euros septembre 2007

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le maire à maintenir le prix de l'affouage 2014/2015 à 7 € le stère, et 4 € le stère situé au fort. Vote à l'unanimité.

4/ Délibération centre village

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

* Rappel de l'opération :

Dans le cadre de son programme de sécurisation et d'aménagement urbain, la commune de Pugey souhaite, avec l'appui technique de son maître d'œuvre « Bureau du Paysage » et de son conseil en maîtrise d'ouvrage la CAGB, la réfection et la revalorisation de ses rues et espaces publics.

Le projet d'aménagement comprend :

- La requalification et la sécurisation de la route de la Maltournée (route départementale n° 142) comprenant la création d'une zone de rencontre avec différenciation de couleur (pas d'enrobés noirs), avec plateau surélevé, où le piéton est prioritaire et la vitesse des véhicules limitée à 20 km/h, l'aménagement du Monument aux morts et des zones de stationnement longitudinales.
- Le réaménagement du parking existant près de la mairie et son extension pour la mairie et l'école (à moins de 150m de l'école)
- La création d'un arrêt de bus sécurisé et des liaisons piétonnes afin de desservir la mairie et l'école sans aucun passager sur la route. Le parking recevra un traitement paysager affirmé, permettant d'être également utilisé en placette de village
- La requalification de la rue du Clousey, qui desservira le parking de la mairie et de l'école

- La création de deux plateaux surélevés aux deux « portes » du centre du village (au croisement de la rue du Clousey avec la route départementale n° 141 et de la route de la Maltournée avec la route départementale n°141) avec comme double objectifs de 1/ marquer les deux « portes » de l'entrée dans la zone du centre village et 2/ diminuer la vitesse des véhicules sur la route départementale n° 141.

Le montant total des travaux était estimé à 439 265,00 € H.T.

*Calendrier prévisionnel de l'opération

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au mois de septembre 2014.

*Procédure de passation du marché :

La consultation a été lancée sous forme adaptée ouverte, en application de l'article 28-1 du Code des marchés publics. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 24 juillet 2014 à 16h00.

4 plis ont été reçus dans les délais. Aucun pli n'a été reçu hors délai.

Les offres ont été jugées selon les critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'attribution du marché de travaux à la SAS JC BONNEFOY, telle que proposée par le Maître d'œuvre pour un coût global de travaux de 429 186,70 € H.T.
- D'autoriser le Maire, M. Frank LAIDIÉ, à signer l'ensemble des marchés afférents à ces travaux, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération.

5/ Délibération autorisation signature convention Frap concernant les TAP

Dans le cadre des activités périscolaires, récemment élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la collectivité a décidé, pour assurer certaines des animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à un intervenant extérieur, l'association FRAP.

Les prestations sont rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires

Monsieur le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour le niveau primaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour le niveau primaire.
Vote à l'unanimité

6/ Dossier agent fin de droit

Un agent d'animation, en « congé maladie » arrive en fin de droit au 1^{er} décembre 2014, son dossier est en cours d'expertise par le comité médical.

7/ Site internet

La commission étudie différents devis et certains sont en cours de négociations.

8/ Délibération CCAS ajout

Lors de notre délibération prise le 7 avril 2014 nommant la composition du CCAS, un membre élu manquait à l'effectif.

Monsieur le Maire propose, aux membres du conseil municipal, la candidature de Sandrine BLANCHARD comme 5^{ème} titulaire pour compléter la composition du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal élisent Sandrine BLANCHARD
Vote à l'unanimité

9/ Questions diverses

Appartement F2 ancienne école des filles : A la suite du départ de Mr METRA, l'appartement est libre à compter du 8 septembre 2014. (loyer 450 €) La mairie recherche un nouveau locataire.

Mini Pugey Info : Nous avons reçu peu de retour de la part de la population.

Cabinet REILE : Une relance va être faite pour savoir où en est l'étude sur les eaux pluviales.

Eglise : des devis vont être réalisés pour la réfection de la zinguerie de l'église, après l'obtention des subventions parlementaire de Mr le Sénateur JF HUMBERT.

Commission Impôts directs : Nous avons reçu la composition finale de la commission après le choix de l'administration fiscale :

COMMISSAIRES TITULAIRES

M. BERNARD Charles
Mme CARREY Anne-Laure
M. DUQUET Constant
M. GUERIN René
M. BUTTET Michel
M. MIAON Jean

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

M. CARREZ Daniel
M. DIELEMANS Christophe
M. GAVOILLE Grégory
Mme BUATOIS Armelle
M. BOUQUET Bernard
Mme BERNARD Christelle

Jeunesse : Lors de la période des vacances d'été des jeunes de Pugey, nous ont demandé un lieu pour se rencontrer. Une salle communale a été mise à leur disposition, avec un règlement d'utilisation des lieux. Première expérience satisfaisante.

Eclairage public : La commission travail sur ce sujet. Une relance a été faite pour différents devis.

SPANC : 22 maisons sur 44 ont été diagnostiquées. Les visites se sont déroulées dans de bonnes conditions. Un compte rendu va être réalisé par Gaz et Eaux.

TAP/Rythmes scolaire/ cantine : Concernant les Temps d'Activités Périscolaires, 71 enfants inscrit sur 100 enfants à l'école de Pugey. Un règlement est en cours d'élaboration concernant la garderie, la cantine et les TAP. La 1^{ère} semaine c'est bien passée avec des retours positifs tant des parents que des enfants.

Contrat Temps Libre : La semaine du mois d'Août avec les Francas (contrat temps libre) s'est déroulé sur Pugey. Aucun problème à signaler.

CCAS : une réunion est programmé, afin d'adopter un règlement du CCAS et de finaliser les axes d'actions.

Affouage : une réclamation nous est parvenue. Après vérification, le problème a été résolu.

Eclairage : une demande nous a été faite pour l'installation d'un lampadaire au bas du chemin des veilles loges. Cette demande est en cours d'étude.

Téléthon : cette année le téléthon aura lieu le 6 décembre. Une réunion va être organisée le vendredi 19 septembre.

Hall du marché : le dossier d'appel d'offre a été déposé sur le portail internet du Grand Besançon, les travaux doivent se terminer dans le mois de décembre.

Projet centre village : le marché va être notifié le 15 septembre pour un début des travaux le 15 octobre. Les travaux se feront en 2 tranches à cause de la période hivernale. Une exposition dans la salle du conseil municipal, sera réalisée afin de présenter les différents aménagements et de leurs rôles.

Sécurité : deux arbres dépérissent et des branches tombent aux abords d'une propriété. Pour une question de sécurité ils vont être abattus.

Date : 22 octobre : réunion avec la commission agriculture, les agriculteurs et la Chambre de l'Agriculture pour l'épandages des boues.

La séance est levée à 22H 45

Le secrétaire
BRAILLARD Nicolas

Le Maire,
LAIDIÉ Frank

ALFONSI Sylvie-Anne

MOISSON Céline

ESTANAVE Samuel

MAILLARD Albane

BASSAND Christophe

FAVORY Yannick

JOURDAN Michel

MOREL Sébastien

GOURLAY Daniel,

BLANCHARD Sandrine

CARREZ Sonia

BRAILLARD Nicolas